

du mardi 29 septembre 2015

### Amendes de police : 156 815€

Le conseil a adopté une décision modificative au budget 2015 d'un montant de 50 640 euros en fonctionnement et de 18 110 euros en investissement.

Parmi les recettes d'investissement, le montant des amendes de police reversées par l'État à la commune : 156 815 euros.

**4 abstentions (3 LR ; NPA)**

### Rapport d'activités de Tour(s)plus

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2014 de la Communauté d'agglomération **Tour(s)plus** qui compte aujourd'hui **vingt-deux communes, 295 000 habitants** et 55 conseillers communautaires.

Ses domaines de compétences touchent à l'habitat et à la politique de la ville, à l'environnement et aux déchets, au développement durable, au développement économique, au tourisme, à l'énergie, à l'assainissement, aux équipements culturels et sportifs, aux voiries, aux transports urbains.

En 2014 l'agglomération a perçu 197 millions d'euros en recettes de fonctionnement, et a effectué 168 millions de dépenses de fonctionnement.

Ses investissements se sont élevés à 112 millions d'euros.

### Treizième Semaine de l'énergie

Le conseil municipal sollicitera des subventions auprès des organismes et institutions pour l'organisation de la treizième édition de la Semaine de l'énergie. Celle-ci se déroulera du lundi 2 au samedi 7 novembre dans la salle des fêtes (*voir par ailleurs programme en page centrale*).

**Unanimité**

### Service municipal de la jeunesse

Le service municipal de la jeunesse organise un **atelier musculation** pour les plus de 18 ans au gymnase de la Morinerie.

La participation à cette activité s'élève à 15 euros pour un Corpopétrussien et à 30 euros pour une personne habitant en dehors de la commune.

**Unanimité**

### Immobilier : location, vente, démolition

Le conseil municipal autorise M. Henri GRANDJACQUES, **artisan restaurateur de pianos**, à louer provisoirement pour un montant mensuel de 250 euros, l'atelier situé 42 rue des Ateliers. Cette parcelle est dédiée, à terme, à la construction d'un programme de logements.

**Unanimité**

La ville vend à M. Antoine LHÔTE un bien situé 86 rue Gabriel Péri pour un montant de 70 000 euros.

**Unanimité**

Le conseil municipal décide de **démolir** le mur d'une maison en délabrement située au **46 Quai de la Loire**.

**Unanimité**

### Régie de l'eau

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels 2014 sur le **prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement** dans l'agglomération.

Le rapport sur le service municipal de l'eau à Saint-Pierre-des-Corps est consultable sur le site internet de la ville [www.saintpierredescorps.fr](http://www.saintpierredescorps.fr) en rubrique « Régie de l'eau ».

Une convention-type a été adoptée, qui permettra la **mise en place de compteurs d'eau individuels** dans les habitats collectifs.

**Unanimité**

### Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

La commune a fait un état de ce qu'il faudrait faire pour rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, tous les bâtiments accueillant du public – il y en a quarante-quatre en tout.

Le budget est de l'ordre du million d'euros ; et en l'état actuel des finances de la ville, les travaux sont budgétés sur six ans.

**4 abstentions (3 LR ; NPA)**

### Transition énergétique

Dans le cadre du « Fonds de concours Plan Climat » mis en place par la communauté d'agglomération Tour(s) plus, la ville sollicite une subvention pour financer la réalisation de travaux améliorant la transition énergétique et les performances énergétiques (178 630 euros HT) de la **halte-garderie** située rue de l'Eridence, en cours de restructuration ; et pour l'aménagement énergétique du **premier étage du centre technique municipal** (168 750 euros HT) situé rue Robespierre, où seront installés les **services des Finances** et d'**Aide à domicile**.

**Unanimité**

### Remboursement de dommages

Les assurances remboursent la commune à hauteur de 7 096 euros TTC pour des dommages constatés sur le système de désenfumage des salles de la Médaille et liés à un incendie sur les cabanes de jardin aux Levées.

**Unanimité**